

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 121

MONTRÉAL, LE MERCREDI 2 JUIN 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Le monde a bien changé

Certes, il faut qu'il n'y ait pas grand-chose à dire pour qu'on puisse s'autoriser à en dire autant sur la démission d'un président de club de hockey, fût-il le grand et valeureux Canadien de Montréal. Mais faisons quand même comme si, comme si Georges Perce avait eu tort lorsqu'il énonça: «*Il ne se passe rien, en somme.*»

Depuis qu'en des temps immémoriaux un sombre anonyme a dit «*Le roi est mort, vive le roi!*», on n'attend plus que le cadavre ait refroidi pour annoncer que le spectacle continue et que personne n'est plus gros que lui. Lundi, Ronald Corey n'avait pas encore commencé sa conférence de presse de départ que déjà la cour moderne des intrigants que sont les médias prodiguait ses généreux conseils sur sa succession.

Mais il est beaucoup plus intéressant, ne serait-ce que pour mieux préparer l'avenir, de faire le constat du passé et du présent. Une question que M. Corey a lui-même survolée, et à propos de laquelle il a émis une petite phrase qui a peu retenu l'attention mais qui nous apparaît fondamentale. «*On a fait le Centre Molson pour nos partisans*», qu'il a dit.

C'est faux, bien sûr. Il y a bon nombre d'années déjà que le sport professionnel ne fait plus rien pour ses partisans et n'agit que pour tenter de survivre à sa propre obésité. Si le Centre Molson a vu le jour, c'est parce qu'on pouvait y aménager des loges de luxe (déductibles d'impôts), y entasser plus de gens dans des sièges plus étroits encore plus éloignés de l'action, y matraquer plus de pub.



Jean Dion

Bref, augmenter les revenus, parce que tout le monde ailleurs le fait, parce que les dépenses, aussi appelées salaires au taux du marché, sont devenues ridiculement incontrôlées.

On se demande d'ailleurs si cela suffira. Trois ans après son ouverture, le Centre Molson ne fait déjà plus ses frais. Ses propriétaires en sont rendus à essayer d'obtenir devant le Tribunal administratif du Québec une diminution de sa valeur foncière et donc de son compte de taxes proprement ahurissant. Avec ses collègues du meilleur pays du monde pour y envier les Américains, le président du glorieux Canadien de Montréal en est rendu à consacrer la plupart de ses interventions publiques à quémander des gouvernements des ajustements fiscaux et autres brouilleries.

«*Les temps ont changé*», a dit M. Corey, notant qu'entre le début (quatre millions de dollars canadiens) et la fin (une trentaine de millions de dollars américains) de son règne, soit en 17 ans, la masse salariale du Canadien a plus que décuplé. C'est un euphémisme grand format. Et si l'homme a paru dépassé par les événements, lui le vrai fan de hockey, lui le nourri de la tradition du CH tatoué, on ne peut pas lui en vouloir tellement.

On le serait à moins. Accumulons les clichés: les joueurs, y compris les francophones, n'ont plus aucune loyauté; dans une ligue à bientôt 30 équipes, ils sont, à quelques rares exceptions près, devenus interchangeables; plusieurs fuient carrément Montréal à cause de sa démesure médiatique; l'eldorado à maintenant pour nom Anaheim, Denver, Phoenix, Dallas ou Miami; et les propriétaires, hachés menu dans la dernière convention collective et toujours inconséquents, font n'importe quoi pour acheter le championnat ou, au moins, la paix. Le monde a bien changé, et rien ne laisse croire qu'il reviendra aux bonnes vieilles valeurs d'antan avant un bout de temps, quand il sera peut-être trop tard.

M. Corey a certes voulu faire des choses pour les partisans, et il en a fait beaucoup, mais il y a des limites. Lundi, il a fait état à plusieurs reprises des exigences et des attentes presque malades, en tout cas excessives, des fans montréalais. Du rappel constant, en tout cas fréquent, des grandes équipes des années 1950, 1960 et 1970 et de la coupe Stanley qui s'absentait rarement de Montréal. (De fait, si on tenait un sondage, vous pourriez parier votre abonnement à *Montréal-Matin* que Maurice Richard, qui a pris sa retraite il y a 40 ans, serait élu le hockeyeur le plus populaire actuellement au Québec.) Il a dit que cette époque était révolue et qu'il fallait «*le mettre sur la table et l'expliquer*».

Il a raison sur toute la ligne. Au delà des erreurs personnelles qu'il a pu commettre (on va laisser ça aux experts), les bonheurs et les revers de fortune sont désormais davantage imputables au «système» qu'aux décisions particulières prises par une franchise qui fait la pluie et le beau temps et est entièrement libre de sa destinée, comme autrefois. Quand on n'a pas l'argent américain pour aller chercher un gros joueur ou le climat pour l'attirer, on ne les a pas.

Mais une fois qu'on a «expliqué» ça, il faut aussi expliquer d'autres choses. Reconnaître, par exemple, qu'il est tout à fait scandaleux de demander d'un côté des faveurs qui impliquent d'une manière ou d'une autre des fonds publics tout en prétendant de l'autre que le règlement des problèmes salariaux dans le hockey est une question de «régie interne», comme l'a fait M. Corey. Le partisan est aussi un contribuable, et avoir à cœur les intérêts de l'un, c'est avoir à cœur les intérêts de l'autre.

Eric Molson a remercié Ronald Corey d'avoir complété, en 1993, la «caisse de 24» de coupes Stanley du Canadien. Chose certaine, le prochain jeu de six cannettes ne sera pas disponible en 2005. Le successeur pourrait même attendre longtemps avant sa première gorgée. Les temps ont trop changé.

**HORIZONS**

Josée Blanchette:  
L'Anglo tout nouveau,  
tout beau, page B 1



**LE MONDE**

Kosovo: espoirs de paix,  
mais prudence...  
page A 7



**LES ACTUALITÉS**

La Grande Bibliothèque  
coûtera bien 85 millions,  
dit Maltais, page A 5

## Les fonctionnaires québécois exigent une prime au bilinguisme

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les fonctionnaires québécois réclament une prime au bilinguisme de 1000 \$ par année qui devrait être versée, à Montréal par exemple, au tiers des membres du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ). Le hic, c'est que le bilinguisme est «une notion inconnue» au sein de l'administration publique québécoise.

Dans le cadre des négociations en cours, le SFPQ, qui représente 40 000 employés de l'État — du personnel ad-

ministratif et de soutien, des cols bleus et des techniciens —, a présenté une demande de prime au bilinguisme, appelée prime linguistique, qui serait versée à «un employé qui est tenu d'utiliser pour les fins de son travail une langue autre que le français». Selon le président du SFPQ, Serge Roy, les gestionnaires du gouvernement exigent que 3000 des 9000 syndiqués de la région de Montréal puissent s'exprimer dans une autre langue que le français, essentiellement l'anglais.

La même situation existe en Outaouais, où le bilinguisme d'un nombre important de fonctionnaires québécois

est de rigueur. Dans d'autres régions du Québec, en Gaspésie ou en Estrie, par exemple, un certain pourcentage de fonctionnaires représentés par le SFPQ, moindre qu'à Montréal et en Outaouais toutefois, doivent pouvoir s'exprimer dans la langue de Shakespeare.

Les fonctionnaires visés ont des contacts directs avec la population et proviennent principalement de Revenu Québec, du ministère de la Solidarité sociale et d'Emploi Québec, a mentionné M. Roy. C'est la première fois qu'un syn-

VOIR PAGE A 10: BILINGUISME

### Écart des taux moyens fonciers de base — Scénario «Une île, une ville»



### «UNE ÎLE, UNE VILLE»

## Les villes riches paieraient la note

Le projet de Pierre Bourque favoriserait 79 % des contribuables

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le projet du maire Pierre Bourque de faire de Montréal «une île, une ville» aurait un impact favorable sur le compte de taxes de 79 % des contribuables. Les perdants de la fusion seraient les villes les mieux nanties où se concentre le pouvoir politique et économique, soit, entre autres, Outremont, Mont-Royal et Westmount.

C'est ce qui ressort d'un document de travail d'une série de trois, préparés par le Service des finances et du contrôle budgétaire de la Ville de Montréal, datés du 20 avril dernier et dont *Le Devoir* a obtenu copie. Ce document, qui apparaît comme un débroussaillage fiscal préliminaire, analyse les effets sur les recettes, les assiettes fiscales et les taux moyens fonciers des différents scénarios de regroupement de municipalités.

Les auteurs se montrent très prudents et signalent d'entrée de jeu qu'il s'agit essentiellement d'un exercice mathématique. À partir, entre autres, de l'idée relancée la semaine dernière par M. Bourque de regrouper les 29 municipalités de l'île de Montréal en une seule, le Service des finances a calculé ce que pourrait être le taux de taxe unique pour l'ensemble de l'île. En postulant le statu quo



À Montréal, le propriétaire d'une maison unifamiliale de 145 000 \$ paierait 130 \$ de moins par année

VOIR PAGE A 10: VILLE

## Ex-Centris en orbite

Le complexe de Daniel Langlois décolle devant 2000 personnes

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR



Un ballon gonflé dans la nuit, celui de Daniel Langlois, a définitivement pris son envol hier soir. Un ballon gonflé de rêves, d'espoirs et d'investissements humains et financiers colossaux baptisé Ex-Centris, et au sein duquel le public peut monter dès aujourd'hui.

C'est fait. Depuis le temps qu'il en est question dans la presse et dans les milieux culturels, Ex-Centris est maintenant une réalité qui n'a rien de virtuelle. Le complexe érigé au coût de 35 millions sur le boulevard Saint-Laurent appartient, depuis ce matin, au public et aux créateurs avant-gardistes frayant avec le cinéma d'auteur et les nouveaux médias.

Depuis le temps qu'il en était question, Daniel Langlois et son Ex-Centris avaient suscité des attentes monstres que la soirée d'ouverture, hier soir, a dû combler en partie. Tout un spectacle!

Il fallait voir la foule compacte massée dans le complexe tout neuf. Près de 2000 personnes s'entassaient dans le hall d'entrée exigu donnant accès aux trois salles de cinéma — Parallèle, Fellini et Cassavetes — ce qui donnait à l'inauguration d'Ex-Centris des allures d'événement incontournable. De fait, le tout Montréal culturel, mais aussi politique, et même politique municipal — la présence du maire et du chef de l'opposition en étant la preuve — avaient pris la peine de jeter un coup d'œil sur le bébé de Daniel Langlois.

VOIR PAGE A 10: EX-CENTRIS

## L'immigration pour sauver le Québec?

En 2100, les Québécois ne représenteront plus que 16,6 % de la population canadienne, contre 49 % pour les Ontariens

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Québec devrait accueillir beaucoup plus d'immigrants s'il veut éviter une diminution de son poids démographique et, par ricochet, de son importance politique au sein de la fédération canadienne. Mais il devra du même coup relever un autre défi, celui de l'intégration, afin d'assurer la préservation de son visage francophone.

C'est ce que constate le journaliste Bernard Drainville dans un reportage diffusé hier soir sur les ondes de Radio-Canada. Selon les dernières données qu'il a obtenues, les Québécois ne représenteront plus qu'entre 16,6 et 19,7 % de la population canadienne en 2100, comparativement à 24 % aujourd'hui. L'Ontario, par contre, verra son poids dé-

VOIR PAGE A 10: IMMIGRATION

Landry défend ardemment la monnaie unique

■ À lire, page B 2

**MÉTÉO**

Montréal Nuageux. Ciel variable.  
Risque d'orages. Max: 22 Min: 14  
en mi-journée. Détails, page B 4  
Max: 22 Min: 15

**INDEX**

Annonces ..... B 4  
Avis publics ..... B 6  
Culture ..... B 8  
Économie ..... B 2  
Éditorial ..... A 8  
Horizons ..... B 6  
Le monde ..... A 7  
Les sports ..... B 6  
Montréal ..... A 3  
Mots croisés ..... B 6  
Politique ..... A 6  
Télévision ..... B 7

www.ledevoir.com



## • LES ACTUALITÉS •

Audiences sur l'amiante

## Québec dénonce son exclusion

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Nouvelle querelle sur la représentation du Québec dans les instances internationales. Cette fois, elle porte sur l'amiante, un dossier qui se trouve actuellement devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Québec a avisé Ottawa au début de l'année qu'il souhaitait faire partie de la délégation canadienne qui défendra l'utilisation de l'amiante devant l'OMC. Le fédéral lui a répondu non, ce qui a fait bondir Québec.

Il s'agit d'une plainte instituée par le Canada contre la France, qui a banni presque totalement l'emploi de l'amiante sur son territoire.

Hier, le vice-premier ministre du Québec et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, a dénoncé l'entêtement «inélégant et inefficace» et le fanatisme du fédéral.

«C'est une position difficile à comprendre, qui est plus dictée par un entêtement politique, sinon par un certain fanatisme, que par le pragmatisme de bon aloi», a déclaré M. Landry dans le cadre d'une conférence de presse portant sur un autre thème, à Montréal.

Aux yeux de M. Landry, «le Canada lui-même joue contre son propre intérêt et contre l'intérêt du Québec» en refusant que la principale province productrice d'amiante participe aux débats.

Ensemble, dit M. Landry, le Canada et le Québec constitueraient «une meilleure équipe».

À la Chambre des communes, le chef bloquiste Gilles Duceppe a comparé la situation de l'amiante à celle de la culture, un autre contentieux sur la représentation internationale du Québec.

«Je me demande en quoi, s'est-il interrogé, la fédération canadienne serait affaiblie et menacée par la présence du gouvernement du Québec au sein de la délégation du Canada.»

M. Duceppe comprend donc mal que le Québec ne puisse pas être présent à la table, puisque la province est le prin-

cipal producteur d'amiante du Canada.

En l'absence de son collègue du Commerce international, Sergio Marchi, c'est le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qui s'est fait le porte-parole du gouvernement fédéral. Il a affirmé que les règles de l'OMC ne permettaient pas la représentation des gouvernements provinciaux dans les dossiers de la sorte.

«La règle veut que, si c'était une réglementation de la province de Québec qui était en cause, le gouvernement du Québec serait observateur à la table. Mais c'est une réglementation du gouvernement français qui est en cause», a souligné M. Dion.

En outre, selon lui, le gouvernement québécois n'a pas à se plaindre. Il a été consulté à maintes reprises lors de la préparation de la position canadienne, il a participé à la rédaction de la plaidoirie du Canada et, finalement, il «sera informé tous les soirs de cette importante négociation sur l'amiante».

Toutefois, une lettre envoyée par le ministre Marchi au vice-premier ministre québécois Bernard Landry, rendue publique par le Bloc québécois, jette un autre éclairage sur la position fédérale. Dans la missive datée du début du mois de mars, le ministre Marchi ne mentionne aucune règle de l'OMC pour refuser la demande de Québec.

Il laisse plutôt entendre qu'il s'agit d'une règle fixée par Ottawa. «Le gouvernement fédéral ayant [...] la qualité d'agir devant les instances internationales, écrit-il, nous n'invitons la participation de représentants provinciaux au sein de délégations canadiennes que dans certains cas où les programmes provinciaux sont contestés par des gouvernements étrangers.»

Le gouvernement canadien a déposé sa plaidoirie écrite à la fin du mois d'avril dernier. Le groupe spécial de l'OMC, formé pour trancher la question, rendra sa décision dans les mois à venir.

Régie de l'énergie

## Économiser l'énergie plutôt que de produire de nouveaux mégawatts

Les promoteurs privés de petites centrales hydroélectriques rêvent d'une deuxième vague de projets tout comme les députés et ministres péquistes assoiffés de projets, comme leurs collègues libéraux à l'époque! Mais est-ce rentable sur les plans énergétique, social et environnemental? C'est la question qui se pose depuis hier en audiences devant la Régie de l'énergie.

Les promoteurs privés de petites centrales hydroélectriques rêvent d'une deuxième vague de projets tout comme les députés et ministres péquistes assoiffés de projets, comme leurs collègues libéraux à l'époque! Mais est-ce rentable sur les plans énergétique, social et environnemental? C'est la question qui se pose depuis hier en audiences devant la Régie de l'énergie.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR LE DEVOIR

Contrairement à l'image courante, il en coûterait beaucoup moins cher d'obtenir les 300 MW que veut produire le secteur privé au moyen de petites centrales en économisant ces mégawatts par des mesures d'efficacité énergétique plutôt qu'en construisant de nouveaux ouvrages aux dépens de nouveaux cours d'eau.

C'est ce qu'ont affirmé hier deux experts du Centre Hélios, Philippe Raphaels et Philippe Dunsy, dans leur témoignage pour le compte du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE).

Selon ces deux spécialistes, le 1,6 TWh par an qu'offrent les promoteurs privés de petites centrales coûterait sur 20 ans 4,19 ¢ du kWh alors que la même énergie peut être obtenue par des mesures d'efficacité énergétique au coût de 2,35 ¢ du kWh en dollars de 1994. Et les mégawatts

«produits» ne sont pas livrés et distribués à ce prix, ce qui réduit artificiellement leur coût réel, contrairement à l'énergie économisée... sur place.

Ces chiffres ont fait bondir les représentants de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER), laquelle regroupe les promoteurs de petites centrales. Ces chiffres sont pourtant voisins de ceux établis par Martin Poirier, de la chaire d'études socioéconomiques de l'UQAM. Ce dernier a évalué à environ 2,9 ¢ du kWh (en dollars de 1998) le coût des mesures d'énergie requises pour produire l'équivalent de la quote-part réclamée pour les petites centrales privées. Cette dernière étude a été effectuée pour le compte du Regroupement des groupes environnementaux en énergie (ROEE).

Pour le porte-parole de l'AQPER, Gilles Lefrançois, ces chiffres sont irréalistes car ils ne tiennent pas compte du fait que les profits d'Hydro-Québec sont plus élevés si la société d'État vend des mégawatts à deux consommateurs plutôt que d'offrir les

KWh économisés par l'un à un autre qui en a besoin. M. Lefrançois estime par ailleurs que le Québec aura besoin de nouveaux mégawatts plutôt vers 2008 qu'en 2012, ce qui justifie, à son avis, le lancement prochain d'un autre programme de construction.

Pour le RNCRE, le fait que le Québec soit en situation de surplus d'énergie d'ici 2012 rend inutile le recours à des achats supplémentaires d'électricité auprès des producteurs privés à moins que Québec ne décide délibérément d'amorcer une deuxième phase de gaspillage de fonds publics, mis au jour par la commission Doyon. Celle-ci avait évalué qu'en payant autour de 5 ¢ des kWh qu'Hydro-Québec revendait à 3 ¢ sur le marché américain, Québec avait accumulé la société d'État à des pertes de 74 millions en trois ans.

Dunsy et Raphaels estiment qu'une réédition de cette politique ferait perdre 25 millions par an à Hydro-Québec, ou un demi-milliard en 20 ans!

Ils ont par ailleurs indiqué, ce qui est aussi la position du RNCRE, que la petite centrale hydraulique privée n'a pas besoin d'une quote-part réservée de 300 MW, comme la Régie l'a recommandé au profit de la filière éolienne.

Une quote-part, ont précisé les experts à partir d'exemples américains, s'impose quand un tel coup de pouce sert à accélérer l'arrivée sur le marché d'une technologie prometteuse

qui n'y pénétrerait pas autrement. Ce n'est pas le cas des petites centrales, ont-ils dit, parce que leur production peut être vendue sur le marché américain en toute liberté. Ce qui leur impose d'assumer les risques.

Pas économique

Imposer, comme le proposent les promoteurs, à Hydro-Québec d'acheter cette énergie n'a pas de sens du point de vue économique, ajoutent Raphaels et Dunsy, à moins que la Régie n'impose la création d'une Hydro-Exportations, dont le déficit, le cas échéant, serait déduit des profits versés à l'actionnaire gouvernemental qui insiste pour remettre cette filière en selle au nom d'une politique économique qu'il doit assumer comme telle.

La Régie, ajoute le RNCRE, devrait recommander à Québec de laisser les petites centrales prouver leur efficacité économique et environnementale dans le cadre de la «planification intégrée des ressources», soit le moyen prévu par la loi pour choisir les filières lorsqu'il y aura de réels besoins. Si la Régie devait néanmoins aller dans le sens des promoteurs et du gouvernement, il faudrait alors que les projets de petites centrales soient soumis à un système d'appel d'offres, qui accorderait à la protection des cours d'eau la même importance qu'au prix de revient du kWh dans le mécanisme d'évaluation.

## À bientôt, Julie...

PRESSE CANADIENNE

Voici le texte du courriel que l'astronaute Julie Payette a fait parvenir à l'Agence spatiale canadienne hier.

Le 1<sup>er</sup> juin 1999

Bonjour tout le monde!

J'ai enfin un moment pour vous écrire un petit mot de l'espace. Nous avons été tellement occupés depuis le décollage que je n'ai même pas eu le temps de regarder mon courrier électronique, et encore moins d'envoyer un message. Pour ceux qui suivent la mission à la télévision, vous savez que nous avons réussi notre arrimage avec la station et que mes collègues Tammy et Dan ont effectué la deuxième plus longue sortie de l'histoire de l'espace, soit près de huit heures.

À bord, tout va très bien. Nous avons «ouvert» la station ce matin (pour nous) et avons commencé les opérations de transfert d'équipement. Nous sommes très heureux d'avoir le volume supplémentaire qu'offre la station, car nous étions très à l'étroit dans la navette; surtout pour dormir, où on doit s'emplier à sept dans l'espace étroit du pont intermédiaire. En microgravité toutefois, pas de problème: on attache un sac de couchage à un mur, l'autre au plafond et ainsi de suite. C'est très confortable de dormir en flottant, mais on se réveille tou-

jours un peu désorienté. Il n'y a malheureusement pas encore de fenêtres dans la station, mais l'aspect vraiment le plus spectaculaire du vol spatial, c'est la vue époustouflante qui s'offre à nous de la cabine de pilotage. Il y a une vingtaine de minutes à peine, nous avons survolé le sud de l'Australie dans l'obscurité et avons admiré une incroyable aurore australe. Maintenant, il fait plein soleil et nous sommes au-dessus de la Colombie-Britannique. Voici déjà Calgary. Ça va tellement vite et la vue est tellement vaste. J'aperçois déjà au loin les Grands Lacs, vous vous imaginez?

J'ai entendu dire que le décollage avait été magnifique pour les spectateurs. Ça m'a beaucoup réjoui. Du pont intermédiaire, j'entendais d'ailleurs notre pilote s'extasier sur la beauté du lever de soleil, quelques minutes à peine avant le décollage. L'ascension a été très rapide pour nous et, dans le temps de le dire, nous étions en orbite.

Nous sommes déjà à mi-mission. Incroyable comme le temps passe vite. Je serai bientôt de retour pour tout vous raconter.

Et depuis ces quatre lignes, je viens tout juste de survoler Québec, le Saguenay, la Gaspésie... Je pense à vous.

À bientôt,

Julie

Campagne électorale ontarienne

## Mike Harris reçoit des éloges inattendus

Une victime du sang contaminé et son adversaire le complimentent

IDELLA STURINO PRESSE CANADIENNE

Vingt-quatre heures avant que les électeurs ontariens ne choisissent celui qui dirigera leur province, le premier ministre Mike Harris a eu droit à des éloges hier de la part d'une victime de l'affaire du sang contaminé et — plus surprenant — de son adversaire libéral.

Joey Hache, qui, à l'âge de 16 ans, est devenu un porte-parole des victimes du scandale du sang contaminé au Canada, a fait hier une profession de foi envers les conservateurs de M. Harris. Il a félicité ce dernier pour avoir été le premier premier ministre à élargir le programme fédéral d'indemnisation à toutes les victimes de l'hépatite C, l'an dernier.

La journée d'hier a été inhabituellement clémente pour M. Harris, lequel a été attaqué sans répit tout au long des quatre semaines de la campagne électorale pour sa refonte des systèmes de santé et d'éducation.

Le principal adversaire de M. Harris, le leader libéral Dalton McGuinty, a même eu des commentaires positifs concernant certaines réformes scolaires des conservateurs.

M. McGuinty a indiqué qu'il conserverait le même programme de cours, les bulletins simplifiés et les examens uniformisés que les conservateurs ont instaurés pour les étudiants ontariens s'il est élu premier ministre demain.

«En tant que parent», il trouve ces changements «utiles», a-t-il dit au cours d'une ultime tournée dans le sud-ouest de la province.

Mais, ajoutait-il, les jeunes ne feront pas les progrès qu'ils doivent faire si nous ne leur fournissons pas les ressources nécessaires. «C'est là où je diverge d'opinion avec Mike Harris.»

Selon les observateurs, M. McGuinty cherche ainsi, vraisemblablement, à courtiser les électeurs qui estiment qu'il fallait que les choses changent dans les écoles de la province.

De son côté, M. Harris n'a pas perdu de temps pour souligner que le discours du jeune Hache vient confirmer



ARCHIVES

Le premier ministre ontarien Mike Harris

son message, c'est-à-dire que des baisses d'impôts engendrent des revenus permettant à leur tour de financer des services comme les soins de santé.

Pendant ce temps, les tentatives du chef du Nouveau Parti démocratique, Howard Hampton, d'expliquer ce que ferait un gouvernement néo-démocrate pour améliorer le réseau de la santé et le système scolaire en Ontario ont été noyées sous les questions suscitées par des sondages indiquant que son parti hérite de la troisième place dans les intentions de vote des Ontariens.

«Le problème auquel nous faisons face en Ontario, c'est que le gouvernement Harris a consacré tout l'argent à des baisses d'impôts pour les mieux nantis», a séchement déclaré M. Hampton.

Le chef du NPD n'a pas apprécié qu'un journaliste laisse entendre que son parti ne remporterait peut-être pas les 12 sièges requis pour conserver son statut de parti officiel.

La veille, un autre sondage semblait confirmer que le Parti conservateur de Mike Harris maintient son avance sur les deux partis d'opposition.

EN BREF

## Multiplication des feux de forêt

Québec (PC) — Des conditions de chaleur extrêmes, combinées à de forts vents et à une humidité relative très basse ont provoqué une multiplication des foyers d'incendie en province, hier. En fin de soirée, deux feux inquiétaient particulièrement les sapeurs de la SOPFEU: l'un dans Charlevoix et l'autre au Saguenay. Entre 15h30 et 16h, l'intensité des flammes a forcé les autorités de la SOPFEU à évacuer trois équipes de sapeurs du secteur. Les avions-citernes CL-415, qui ont effectué des attaques répétées, ont dû battre en retraite vers 16h30 à la suite de tentatives infructueuses.

## Vers une inspection obligatoire des automobiles

PRESSE CANADIENNE

Québec — Québec pourrait imposer l'inspection obligatoire des automobiles à compter de l'an prochain. Cette mesure, dont le prix est fixé à 30 \$ par examen, réparations en sus, coûterait plus de cent millions aux automobilistes québécois qui devront s'y soumettre avant d'obtenir leur certificat d'immatriculation.

Suggéré par des environnementalistes et leurs «partenaires financiers» de l'industrie des pièces automobiles, ce programme serait implanté d'abord dans la région de Montréal, responsable de 75 % des problématiques de pollution de l'air, pour être ensuite étendu à tout le Québec.

En conférence de presse à Québec, hier, le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, appuyait ces mesures qui, selon lui, forceront le retrait des automo-

biles défectueuses et favoriseront la réduction de la pollution atmosphérique.

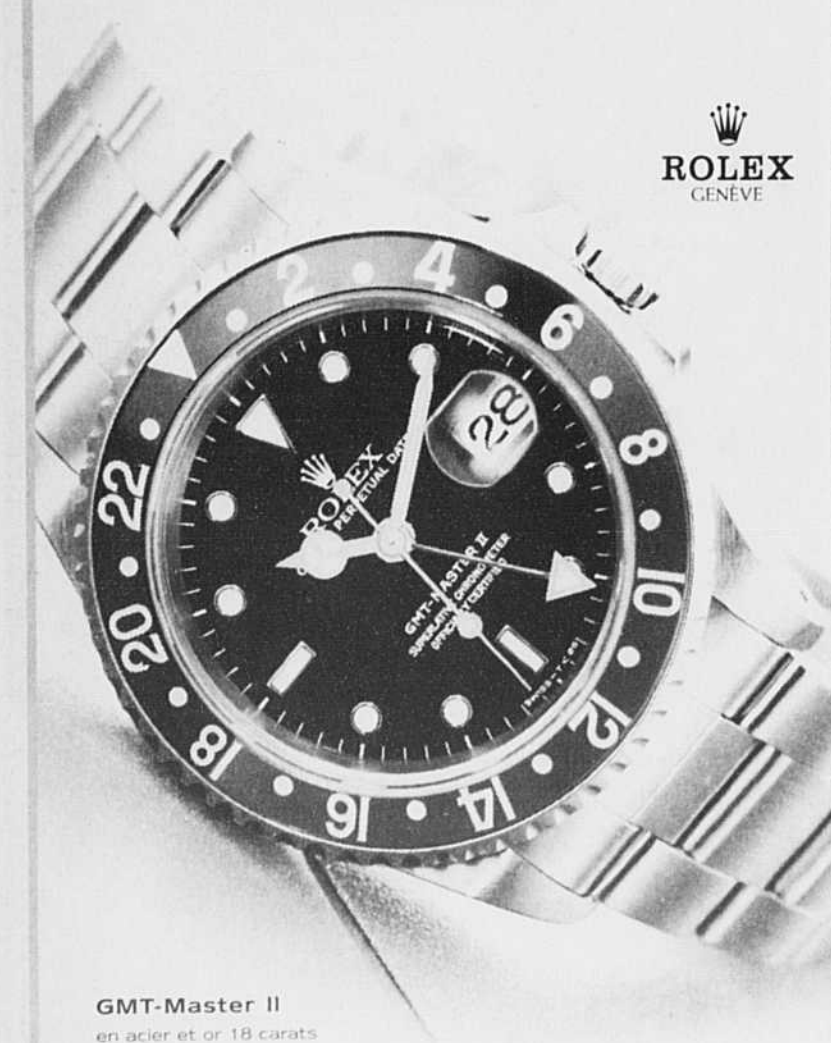
Proposé par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), ce programme, intitulé «Un air d'avenir», a été conçu en collaboration avec des revendeurs de pièces automobiles comme United Auto Parts, Canadian Tire, Car Quest, Auto Value et la Corporation des concessionnaires automobiles. Le CAA, Environnement Canada et les ministères de la Santé, de l'Environnement et des Transports du Québec y sont aussi associés.

Ce mariage avec l'industrie des pièces automobiles ne répugne pas au ministre Bégin, surtout que, selon l'industrie, il serait créateur d'emplois. «Si on peut concilier deux intérêts, moi, je ne vois pas de problème. Si, en faisant des inspections, on améliore l'environnement, je suis complètement d'accord», a-t-il déclaré hier.

## Bijouterie Gambard

Vente et service technique

ROLEX GENEVE



GMT-Master II en acier et or 18 carats

650-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

NOUVEAU ORIGINAL LOGIQUE

## Les douleurs musculaires et/ou articulaires ce n'est pas une fatalité!

Lorsque les douleurs ou les problèmes articulaires deviennent chroniques malgré différents traitements, il est temps de prendre en compte l'intégrité de votre système postural. En effet, toutes les pathologies musculo-squelettiques récurrentes sont directement reliées à un dérèglement de votre système postural!

Ce système, peut être corrigé très simplement, en modifiant où en corrigeant ses différentes portes d'entrées.

Exemple: Des pieds asymétriques avec une jambe plus courte provoque une bascule et une rotation du bassin: cela peut auto-entretenir une sciatique, des problèmes de genoux, des douleurs de dos ou des problèmes cervicaux!

En effet pour des résultats efficaces à long terme, il faut traiter des causes, et regarder la globalité de notre système musculaire.

Clinique Posture & Équilibre à Outremont  
1280 Bernard suite 102  
Tél: 514-277-7007

Thierry Pautrot B.Sc dP, diplômé en podologie (Paris France équivalent de la podiatrie USA) et certifié en posturologie, naturothérapeute reconnu par les assurances.  
Orthèse plantaires, semelles orthopédiques posturales ou mécaniques, disponibles après évaluation.

Au plaisir de vous rencontrer!

## L'écoute d'un témoignage pour réfléchir sur sa propre vie...

Celui d'un chef de file

D<sup>r</sup> J.-Robert Ouimet, Ph.D., MC, MQ.

Président et chef de la direction de Ouimet-Cordon Bleu Inc.

Rencontres Silence intérieur et prière du Québec  
Mercredi 16 juin 1999, de 7h à 9h • Hôtel Le Reine Elisabeth  
Renseignements: téléphone: (514) 848-0841 télécopieur: (514) 848-1106

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Négociations du secteur public

### Les fonctionnaires demandent déjà un médiateur

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le Syndicat de la fonction publique du Québec (fonctionnaires) demande la nomination d'un médiateur pour dénouer l'impasse dans laquelle se trouve le renouvellement des conventions collectives de ses 40 000 membres. Un an après le dépôt des demandes syndicales et après 24 rencontres avec les négociateurs gouvernementaux, le syndicat des fonctionnaires a fait cette demande par écrit à la ministre du Travail, Diane Lemieux.

Le SFPQ est le premier des six grands syndicats du secteur public (CSN, FTQ, CEQ, FTQ et SPGQ) à faire une telle demande depuis la mise en jeu des premières négociations du secteur public en dix ans. Le président du SFPQ, Serge Roy, pense qu'il existe bel et bien en ce moment une stratégie gouvernementale qui consiste à sauver du temps et à tester la patience des syndiqués.

«On discute entre syndicats et on se rend compte qu'on tourne en rond. Dans notre cas, ça fait un an qu'on négocie et il n'y a pas encore eu de dépôt complet des offres gouvernementales sur toutes les clauses normatives à renouveler.»

Par conséquent, en plus d'un recours à un médiateur devant être nommé dans les plus brefs délais, le SFPQ entre dans une phase de préparation de moyens de pression pour les mois de septembre et d'octobre.

Les demandes des fonctionnaires n'ont pas trouvé de réponse gouvernementale satisfaisante, précise le SFPQ, sauf dans le dossier des conjoints de même sexe. On reproche aux négociateurs patronaux de ne rien avoir à offrir dans le but de diminuer, notamment, la précarité d'emploi du tiers des membres du SFPQ.

**Classification des employés**  
«Le Conseil du trésor refuse également de négocier la révision majeure qu'il fait de la classification des employés du gouvernement», explique M. Roy.

Il ajoute que le gouvernement cherche à faire des gains du côté de la sous-traitance en donnant l'exemple du ministère de la Solidarité sociale, qui fait appel aux ressources humaines des groupes communautaires «qui n'en sont pas vraiment». Également, le SFPQ accuse Québec d'ouvrir des brèches dans le principe de la sécurité d'emploi des fonctionnaires.

EN BREF

## Bourses du «chaos»

(Le Devoir) — Le premier ministre Lucien Bouchard craint le «chaos» que pourrait provoquer «l'implantation superposée» du programme fédéral des bourses du millénaire au Québec. Les négociations n'avancent guère entre Ottawa et Québec au sujet de la part de 70 millions revenant aux étudiants québécois. Cette situation est «de nature à provoquer le ridicule

et l'impatience», pense M. Bouchard. Le ministre de l'Éducation, François Legault, se dit d'ailleurs inquiet de l'absence, encore hier, de résultats malgré trois rencontres entre les négociateurs fédéral et provincial. Une liste de points importants fait toujours l'objet d'un désaccord et aucune autre réunion de négociation n'est prévue. M. Legault se dit toutefois disposé à rencontrer le ministre fédéral Pierre Pettigrew.

Environnement

### Le gouvernement adopte finalement sa nouvelle loi

Le gouvernement Chrétien a réussi à faire adopter, malgré l'opposition de certains de ses députés, sa nouvelle loi sur la protection de l'environnement.

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Pour la deuxième fois en deux semaines, des députés libéraux fédéraux ont voté contre un projet de loi de leur gouvernement. Ce sont les partisans d'une protection de l'environnement musclée qui se sont manifestés hier, mais ils n'ont pas eu gain de cause non seulement contre les libéraux mais aussi contre les réformistes et les conservateurs qui ont fait front avec le gouvernement.

La nouvelle loi fédérale sur la protection de l'environnement, qui a été adoptée hier par 189 votes pour comparativement à 53 votes contre, prévoit l'examen, d'ici sept ans, de 23 000 produits chimiques en circulation au Canada afin de déterminer leur niveau de toxicité, leur persistance dans l'environnement et leur capacité de s'accumuler dans les tissus humains et animaux.

La loi C-32 exige aussi la quasi-élimination d'une douzaine de produits parmi les plus toxiques, comme les dioxines, le mercure et le plomb. Cet exercice devra toutefois tenir compte de facteurs économiques et sociaux qui pourraient rendre cette quasi-élimination déraisonnable.

Les libéraux avaient promis, en 1993, de revoir la loi fédérale pour lui donner plus de dents. Les membres du comité de l'environnement ont pris cet engagement à cœur et, après des années d'étude, ils ont décidé de resserrer le projet original de la ministre de l'Environnement, Christine Stewart, qu'ils jugeaient trop timide.

Le tollé de l'industrie fut immédiat. Un lobbying intense a fini par faire reculer Mme Stewart, qui a suggéré quelques amendements de son cru. Les réformistes et les conservateurs y ont mis du leur, au grand dam des députés libéraux Charles Caccia, Clifford Lincoln et Karen Kraft Sloan, qui ont mené un combat soutenu en Chambre.

Selon eux, les amendements du gouvernement trahissent les engagements du Livre rouge et sont beaucoup trop accommodants pour l'industrie. Ces modifications ont donné une saveur au projet de loi, qui a d'ailleurs plus aux réformistes et aux conservateurs, plus sensibles aux pressions des associations industrielles.

Les trois députés libéraux auraient voulu, entre autres, que la quasi-élimination des produits les plus toxiques soit obligatoire et non pas soumise à des considérations économiques ou sociales. Ils auraient souhaité que le

ministre ait, dans certaines circonstances, une plus grande capacité d'intervention préventive ou correctrice.

Les plans d'action demandés aux entreprises pourraient, contrairement à ce qu'eux voulaient, prendre en compte eux aussi des facteurs socio-économiques. Le gouvernement s'est engagé à faire lui-même de la recherche sur les produits pouvant perturber les fonctions hormonales des humains et des animaux mais a refusé d'en faire un volet de l'examen des 23 000 produits visés par la loi.

## L'obligation de protéger l'environnement

La ministre Stewart a toutefois conservé certaines propositions du comité. Ainsi, le gouvernement ne devra pas seulement tenter de protéger l'environnement mais aura l'obligation de le faire.

La nouvelle loi permettra à la ministre de fixer des normes d'émission pour les nouveaux moteurs, accordera aux agents responsables de l'application de la loi des pouvoirs équivalents à ceux d'agents de la paix et donnera aux citoyens le droit de poursuivre le gouvernement si des dommages sérieux à l'environnement résultent d'une application déficiente des règlements antipollution.

Malgré les changements obtenus, l'industrie s'est dite insatisfaite et on peut prévoir que les pressions des environnementalistes et des compagnies vont reprendre auprès des sénateurs.

Pauvreté

### 60 000 signatures en appui à la loi-cadre

Le collectif se donne un an pour rédiger un projet

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE  
QUÉBEC

Issu du «Parlement de la rue» qui avait tenu un siège d'un mois, en automne 1997, à proximité de la colline parlementaire à Québec, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté réunit maintenant 250 organismes et a recueilli 60 000 signatures en appui à une loi-cadre contre la pauvreté au Québec.

Au cours d'une conférence de presse hier, Vivian Labrie, porte-parole de ce collectif et membre du Carrefour de pastorale en monde ouvrier de Québec (CPMO), a dressé un bilan de cette mobilisation autour d'une loi-cadre antipauvreté. «Nous en sommes au démarrage, mais je pense que ça commence à ressembler à un mouvement de société. On a un problème, au Québec: c'est d'avoir des valeurs et de ne pas les appliquer», a livré Mme Labrie.

## Syndicats et milieux religieux

Parmi les organismes qui ont accordé leur appui à l'adoption d'une loi antipauvreté par l'Assemblée nationale, on retrouve des organisations syndicales comme la CSN, la CEQ et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), des représentants des milieux religieux telle la Conférence religieuse canadienne, section Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FRAPRU), des CLSC, une foule de groupes communautaires, le Protecteur du citoyen et même la Chambre de commerce de la région de Mégantic, la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs du Québec et la ville d'Amqui. «Le simple fait que les plus pauvres exercent davantage leur citoyenneté, c'est un moyen d'inclusion automatique», estime Mme Labrie.

## Appauvrissement zéro

Le collectif se donne encore un an pour rédiger un projet de loi complet. Evoquant la loi anti-exclusion adoptée par le gouvernement français l'été dernier, Mme Labrie a indiqué que la loi-cadre pour éliminer la pauvreté au Québec pourrait comprendre une clause d'appauvrissement zéro du cinquième de la population la plus pauvre, une politique de couverture des besoins essentiels pour l'ensemble de la population et l'obligation, faite au gouvernement, de faire rapport, dans le discours du budget, sur les moyens de lutte contre la pauvreté qu'il a employés durant l'année achevée. «On peut dire que c'est un projet utopique, mais l'utopie, c'est fait pour aller chercher ce qu'il faut pour agrandir le réel», a dit la porte-parole en rappelant que le déficit zéro, qui apparaissait comme un objectif inaccessible au début de la décennie, a été atteint en quelques années.

Programmes d'emploi

### Lucien Bouchard défend Emploi-Québec

Le premier ministre se défend des accusations de Charest et promet de nouvelles ressources

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard rejette toutes les allégations voulant que les programmes d'Emploi-Québec nés «d'une opération extrêmement compliquée» impliquant les gouvernements fédéral et québécois soient un échec.

Au contraire, a-t-il expliqué hier, lorsque pris à partie par le chef de l'opposition libérale Jean Charest, «le gouvernement est dans l'ensemble très satisfait des performances réalisées par Emploi-Québec et l'ensemble des fonctionnaires et des partenaires qui ont travaillé à cette opération extrêmement vaste, qui consistait à assurer la transition entre les différents programmes fédéraux et la prise en charge par le Québec des mesures actives».

Alors que le chef libéral lui soulignait qu'il était probablement le seul à croire que les programmes d'emploi fonctionnent vraiment, «à penser que ça va bien, que les missions sont accomplies», M. Bouchard a surtout parlé du tour de force qui a été réalisé depuis un an dans ce dossier.

«N'importe qui peut conclure, a-t-il dit, que l'opération a été remarquablement accomplie, sans compter qu'elle était gigantesque puisqu'elle consistait à fusionner trois cultures institutionnelles, à réunir des fonctionnaires des niveaux fédéral et québécois et à assimiler d'innombrables programmes qui ont été fusionnés de façon à leur donner une meilleure synergie.»

Dans son analyse, le premier ministre a soutenu que les objectifs visés par Emploi-Québec, il y a un an, ont été atteints. «C'est mission accomplie», a-t-il lancé.

«Dans le cas du nombre de participants à l'assurance-emploi, l'objectif a été atteint à 96 % avec 128 000 personnes [...] L'objectif touchant le retour au travail de prestataires de l'assurance-emploi a lui aussi été atteint à 100 %, soit 43 000 personnes.»

L'autre objectif, a noté M. Bouchard, «celui qui stipulait que le gouvernement devait générer des économies à l'assurance-emploi, a lui aussi été réussi puisque nous avons économisé 116 millions.»

«Le chef de l'opposition n'aime pas les chiffres, a souligné le premier ministre. Il n'aime pas les données objectives. Il aime mieux les critiques et les ragots. Qu'il regarde les données et les personnes qui sont concernées. Ces personnes qui devaient recevoir des services et qui les ont reçus, dès la première année, malgré tous les problèmes que nous avons dû surmonter et qui étaient normaux dans les circonstances.»

M. Bouchard a finalement profité de l'échange pour annoncer que de nouvelles ressources financières allaient être bientôt ajoutées pour soutenir les programmes d'Emploi-Québec.

«C'est vrai, a-t-il dit, que dans la première année le ministère et les partenaires ont beaucoup dépensé. Comme les contrôles n'étaient pas encore tout à fait établis, on s'est rendu compte qu'il y avait dépassement budgétaire. Nous sommes en train de regarder cela attentivement et dans très peu de temps nous aurons de bonnes nouvelles à annoncer.»



Lucien Bouchard

Grado disponible en noir, brun, bourgogne et en trois larges (b, d, ee) pointures 7 à 14

JOHNSTON & MURPHY disponible chez

J. R. LÉONARD  
Complexe Desjardins, 288-3435

### Chrétien menace de poursuivre les réformistes

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — En butte aux allégations de conflit d'intérêts pour un contrat du gouvernement fédéral accordé à un partisan libéral, le premier ministre Jean Chrétien a hier accusé les réformistes de le calomnier et les a menacés de poursuites.

Au cours d'une période des questions houleuse, les réformistes ont soutenu que M. Chrétien a profité de transactions avec l'homme d'affaires québécois Claude Gauthier, alors que la compagnie de ce dernier soumissionnait pour un contrat de gouvernement. «S'ils ont un minimum de décence, ils vont porter une accusation claire de conflit d'intérêts et auront le courage de le faire à l'extérieur. Et nous les retrouverons ensuite devant les tribunaux», a répliqué M. Chrétien.

En Chambre, le chef réformiste Preston Manning a reproché à M. Chrétien un manque d'intégrité, l'abus de pouvoir et diverses «activités douteuses». Mais à l'extérieur de la Chambre, où il n'est plus protégé par l'immunité parlementaire, M. Manning a pris soin de préciser qu'il ne disait pas que le premier ministre avait fait quoi que ce soit d'illégal ou de contraire à l'éthique. Mais il y a

«apparence de conflit d'intérêts», et M. Chrétien devrait éclaircir la situation en dévoilant les détails de ses transactions d'affaires personnelles, a-t-il dit. Une porte-parole de M. Chrétien, Jennifer Lang, a indiqué que «nos avocats (...) examineront la question et feront leurs recommandations le plus tôt possible».

Le conflit concerne un contrat de 6,3 millions\$ accordé à la société Transelec, une compagnie dont le siège social est à Trois-Rivières, contrôlée en partie par M. Gauthier. Le contrat, approuvé par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international en 1996 et complété en 1997, consistait à travailler sur un réseau électrique au Mali. Transelec a versé 10 000\$ à l'organisation de la campagne pour la réélection de M. Chrétien dans sa circonscription de St-Maurice, en 1997, et 5000\$ en 1993. La compagnie a de plus versé 28 000\$ au PLC au cours des cinq dernières années.

De plus, le National Post rapportait hier que M. Gauthier a payé 525 000\$ en 1996 pour une parcelle de terrain adjacente à un terrain de golf qui a déjà appartenu à M. Chrétien, à Grand-Mère. La vente a contribué à améliorer les perspectives financières du terrain de golf, qui perdait de l'argent.

## CONCOURS LE DEVOIR

Rendez-vous avec votre monde

Ce vendredi ne manquez pas de lire LE DEVOIR et repérez le logo «The Colony»



Vous pourrez ainsi participer à notre concours et courrez la chance de gagner un voyage pour deux personnes au prestigieux «THE COLONY Beach & Tennis Resort» de Longboat Key, Sarasota, en Floride, comprenant les billets d'avion aller et retour sur les lignes aériennes Delta. Le tout est d'une valeur de 3000 \$.

Le logo «The Colony» pourra être repéré dans Le Devoir des vendredis 14, 21, 28 mai et 4 juin.

Vous pourrez vous procurer le coupon de participation dans Le Devoir des samedis 15, 22, 29 mai et 5 juin.



Delta Air Lines  
avec des vols vers toutes les villes américaines

Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir, 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec H3A 3M9. Le tirage aura lieu le 21 juin 1999.

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## VILLE

SUITE DE LA PAGE 1

global, on arrive ainsi à une moyenne de 1,89 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière.

Du coup, le document établit la liste des municipalités gagnantes et perdantes d'une fusion. Comme le démontre le tableau ci-contre, les contribuables de Saint-Pierre verraient leur taxation réduite de 72 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation, tout comme les gens de Pierrefonds (47 ¢), Montréal-Nord (6 ¢) et Saint-Léonard (5 ¢), notamment.

À Montréal, le propriétaire d'une maison unifamiliale de 145 000 \$ paierait 130 \$ de moins par année. Dans le secteur non résidentiel, le taux de taxe passerait de 4,81 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation à 4,35 \$.

Au total, treize municipalités bénéficieraient d'une baisse de leur taux de taxe. Les gagnants représentent les quatre cinquièmes de l'île, soit 1,4 million d'habitants.

À l'inverse, quinze villes subiraient les contrecoups d'une fusion. Parmi celles-ci, on retrouve Verdun et Lachine, avec une hausse de 9 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation, Anjou (19 ¢), Dorval (28 ¢), Saint-Laurent (31 ¢), Outremont (39 ¢), Mont-Royal (50 ¢), Westmount (55 ¢) et Senneville (79 ¢). Si ces villes totalisent seulement 370 000 habitants, elles détiennent en contrepartie un pouvoir politique et économique indéniable, ce qui ajoute à la complexité du dossier de fusion.

Pierre Bourque a expliqué la semaine dernière qu'une transition de cinq ans permettrait de faire les ajustements nécessaires, et ce, avec l'aide financière du gouvernement du Québec (100 millions la première année, selon une formule décroissante). Après cette période de grâce où le taux de taxe actuel serait maintenu dans les municipalités, un seul et même modèle serait étendu à l'ensemble du nouveau Montréal.

L'hypothèse à 1,89 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation présentée par le Service des finances n'est pas une orientation politique de l'administration Bourque. Il s'agit d'un scénario théorique valable pourvu que le niveau de recettes et de dépenses pour l'ensemble des municipalités soit maintenu. Or ce ne pourrait être le cas puisque la fusion représente une addition démesurée d'élus municipaux, soit 934 conseillers municipaux. Le regroupement entraînerait donc de facto une réduction des dépenses administratives.

De plus, les calculs de Montréal, s'ils permettent d'apporter un éclairage intéressant sur le plan fiscal, n'introduisent pas une variable de première importance, soit la tarification fiscale. Au Service des finances, on estime pourtant incontournable la réflexion sur la tarification. Déjà, 25 villes y ont recours sur l'île.

Cette façon de morceler le compte de taxes à l'avantage de mettre à l'abri des fluctuations du rôle d'évaluation foncière une partie du budget des municipalités. À Montréal, le compte de taxes inclut la consommation d'eau, la cueillette des ordures et le déneigement des rues. C'est ce qui explique entre autres les grandes difficultés financières de Montréal au cours des dernières années face à la chute de l'immobilier.

Politiquement, la tarification fiscale a également l'avantage de donner aux élus la capacité de choisir où les hausses de recettes peuvent être prélevées. En contrepartie, les maires de la banlieue se targuent souvent d'avoir un taux de taxe bien plus bas qu'à Montréal (1,99 \$ par 100 \$ d'évaluation), oubliant de préciser tous les paiements parallèles qui s'ajoutent au compte général.

Selon les calculs du Service des finances, faits à partir des données du ministère des Affaires municipales, Montréal n'est pas la municipalité qui exige le plus de ses contribuables. Saint-Pierre remporte la palme sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal avec un taux de 2,58 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, ce qui inclut la transformation des différentes tarifications fiscales mais exclut les améliorations locales. Le taux foncier général moyen se situe à 2,23 \$ à Outremont, 1,95 \$ à Montréal-Nord, 2,02 \$ à LaSalle et 1,11 \$ à Baie-d'Urfé.

Si la tarification était introduite dans le graphique présentant l'écart entre les villes gagnantes et perdantes, et si elle était étendue à tout le territoire de l'île, l'écart se réduirait énormément. Au Service des finances, on estime qu'aux extrêmes, le gain ou la perte serait de moitié, soit aux environs de 35 ¢ par 100 \$ d'évaluation.

Des analyses plus précises sont en cours actuellement sur le sujet. Mais quel que soit le changement fiscal, il nécessitera un courage politique certain. Les contribuables sont vraisemblablement réfractaires au changement. L'exemple de l'introduction de la surtaxe en 1993 est probant.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces

## et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 6858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## BILINGUISME

SUITE DE LA PAGE 1

dicat de la fonction publique formule une demande de prime au bilinguisme au Québec. D'entrée de jeu, les négociateurs du gouvernement ont rejeté cette demande, de même que toutes les autres demandes de nouvelles primes émanant des syndicats.

Au Conseil du trésor, on indique qu'on ne compile aucune statistique sur le nombre de postes bilingues dans la fonction publique québécoise. Au cabinet de la ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, non plus. On souligne d'ailleurs que «le bilinguisme, c'est une notion inconnue au sein de l'administration publique».

C'est d'autant plus vrai qu'en 1996, Mme Beaudoin avait mis en place une politique «relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration». Cette politique limitait l'utilisation de langues autres que le français dans la fonction publique. Certaines pratiques des différents ministères ne concouraient pas à refléter le statut de la langue officielle accordé au français, soulignait Mme Beaudoin, qui avait cherché à consolider l'emploi du français et à baliser celui d'autres langues.

L'article 11 de la politique stipule que «le personnel de l'administration s'adresse en français au public, au téléphone ou en personne», sauf pour «les services administratifs

ayant pour vocation spécifique de desservir la communauté d'expression anglaise [et qui] peuvent être offerts à la fois en français et en anglais». Ces services «spécifiques» relèvent essentiellement de la santé et de l'éducation, auxquels les anglophones jouissent d'un accès garanti, et de l'immigration. Dans l'ensemble des établissements de santé de la grande région de Montréal, par exemple, 19 340 postes requièrent la connaissance tant du français que de l'anglais, ce qui représente 24 % des 79 362 postes du réseau, selon les données de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Comme en fait foi la demande de prime linguistique du SFPQ, cependant, l'exigence du bilinguisme n'est pas réservée qu'aux services «spécifiques» de la santé, de l'éducation et de l'immigration, comme le voudrait la politique officielle du gouvernement, mais s'étend à d'autres services généraux au ministère du Revenu, à l'aide sociale et à l'emploi Québec.

Le bilinguisme dans l'administration publique touche également d'autres fonctionnaires que les syndiqués du SFPQ, notamment plusieurs professionnels: des conseillers aux affaires internationales, des attachés administratifs à l'Office de la langue française, des agents culturels du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, des conseillers aux affaires intergouvernementales

canadiennes, a énuméré Hélène Gingras, du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPPGQ). Les professionnels qui doivent maîtriser deux langues sont toutefois peu nombreux, environ 4 % des 13 000 membres, compte tenu de ce qu'un nombre restreint d'entre eux ont des contacts directs avec la population, a indiqué Mme Gingras.

Selon une étude livrée l'an dernier au Conseil de la langue française par le chercheur Michel Pagé, de l'Université de Montréal, et portant sur l'usage des langues dans les services de l'État québécois, il existe quelques services qui ont pour mission de servir la communauté anglophone, mais «la situation la plus générale est celle de services administratifs centralisés desservant l'ensemble de la population québécoise». Le chercheur ajoute qu'«en réalité, tous les principaux services administratifs de l'État québécois sont appelés à desservir une clientèle qui, en partie, demande de communiquer en anglais». Selon M. Pagé, l'État québécois, dans l'usage des langues, fait preuve d'un libéralisme compatible avec la mission «de servir équitablement toute sa clientèle, ce qui constitue un engagement collectif porté par la culture publique commune». Le chercheur va plus loin en affirmant que cette «compréhension du libéralisme amène une partie du personnel à accepter que sa langue de travail soit partiellement une autre langue que le français».

## Le Barreau en spectacle



JACQUES NADEAU/LE DEVOIR

C'ÉTAIT soir de fête, hier, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Les membres du Barreau du Québec ont fêté le cinquantième anniversaire de leur organisme en présentant eux-mêmes des numéros devant leurs collègues. Dans la loge, l'organisateur de la soirée et avocat Gabriel Lapointe, entouré de l'animateur et juge Jacques Roy et du Chœur du Barreau, contenait son trac avant le lever du rideau.

## IMMIGRATION

SUITE DE LA PAGE 1

mographique grimper à 49 %.

Cet écart ne s'explique pas par un taux de natalité plus élevé dans le reste du pays puisque le Québec affiche un taux de 1,5 enfant par adulte, et le reste du pays, un taux de 1,6. Qu'est-ce qui fait la différence? L'immigration.

Au cours des dix dernières années, le Canada a attiré en moyenne 210 000 immigrants par année. Environ 30 000 d'entre eux choisissent chaque année de s'établir au Québec, soit près de 15 %. L'Ontario, en revanche, a accueilli environ 55 % des nouveaux arrivants, et la Colombie-Britannique, 20 %.

Selon l'Institut de statistique du Québec, le mourra plus de Québécois qu'il n'en naîtra dès 2018. L'immigration compensera pendant seulement quelques années. Elle ne suffira pas à la tâche à partir de 2025 car la croissance naturelle ira en augmentant sans que l'émigration vers d'autres provinces ne s'arrête. Chaque année, il y a davantage de Québécois qui vont s'installer dans les autres provinces qu'il y a de Canadiens qui décident de s'établir ici. Le déficit migratoire moyen du Québec est supérieur à 10 000 personnes par année.

On sait depuis longtemps que le Québec a un faible taux de fécondité et une immigration insuffisante pour assurer une croissance à long terme de sa population. Qu'on regarde les prévisions ou simulations de l'Institut de statistique du Québec, de Statistique Canada ou des régimes publics de pension recueillies par Radio-Canada, le scénario est le même. La population québécoise commencera à diminuer en nombres absolus entre 2035 et 2035.

Si les prévisions et simulations varient légèrement d'un organisme à l'autre, ce n'est attribuable en grande partie qu'à des hypothèses différentes en matière d'immigration. Mais au bout du compte, tous confirment les tendances observées.

Cette situation n'inquiète pas les démographes. D'anciens chefs politiques s'interrogent sur ses conséquences politiques et culturelles. L'ex-chef libéral Claude Ryan est un de ceux-là. «En définitive, la politique, c'est un rapport de force. Le sentiment général ne

joue pas beaucoup de rôle là-dessus», a-t-il confié à M. Drainville. Et à son avis, ce déclin démographique du Québec affaiblit politiquement le Québec.

«Déjà, on peut sentir dans l'attitude de nos concitoyens du reste du pays que c'est comme s'ils se disaient que le Québec n'est pas aussi menaçant qu'il y a une vingtaine d'années — parce qu'il y a une espèce de déclin qui est inscrit dans son évolution, année après année — [et] qu'en laissant le temps faire son œuvre, on finira peut-être par passer au travers», poursuit-il. Il est «convaincu» que certaines personnes pensent ainsi, «y compris au gouvernement fédéral».

L'ancien premier ministre péquiste Pierre Marc Johnson croit pour sa part que ce déclin accentuera le sentiment d'insécurité des francophones, qui en viendront à se demander si la préservation de leur culture ne passe pas par le plein contrôle de leurs leviers politiques, c'est-à-dire la souveraineté. A son avis, Ottawa doit répondre à ces inquiétudes en reconnaissant le caractère unique du Québec. Mais cela ne change rien au fait que les Québécois ont moins d'enfants et qu'à moins d'attirer plus d'immigrants, la population va décliner. «On estime actuellement qu'il faudrait carrément tripler le nombre actuel d'immigrants au Québec [...] pour, disons, assurer simplement la stabilité du nombre d'habitants au Québec», note le démographe Marc Terrotte, de l'INRS-Urbainisation. Il rappelle toutefois que «l'immigration, c'est remplacer un peuple par un autre».

Le démographe Jacques Henripin est du même avis. Il trouve d'ailleurs curieux que les «hypernationalistes» ne se préoccupent pas de cette question. «J'imagine que si on veut préserver la culture québécoise, la langue française, etc., c'est un peu pour assurer la permanence de ce qui existe déjà. Or, si on ne fait pas d'enfants, il n'y aura pas de permanence.»

D'où l'importance de l'intégration, souligne M. Terrotte, pour assurer le maintien du poids démographique des francophones de toutes origines. Pour M. Henripin, le défi du Québec est donc double: assurer le maintien de son poids démographique tout en préservant sa personnalité francophone en Amérique du Nord.

## EX-CENTRIS

SUITE DE LA PAGE 1

M. Langlois, le maître d'œuvre d'Ex-Centris, a été consécutif avec lui-même pour cette soirée d'ouverture, c'est-à-dire qu'il a mis le paquet... jusqu'au bout. Il avait invité les collectifs Urbi Flat et Urban Sax, de Paris, à livrer un «spectacle ex-centrique» dans une enceinte qui promet d'être tout aussi excentrique. Urban Sax, c'est un groupe d'une cinquantaine de musiciens — presque exclusivement des joueurs de saxophone — qui a joué dans les plus grandes villes du monde. La troupe avait d'ailleurs fait un malheur il y a quelques années au Festival de jazz de Montréal, attirant environ 40 000 personnes. Sous la direction de Gilbert Artman, les membres d'Urban Sax ont pour habitude de redécouper les lieux qu'ils occupent et de «spatialiser» le son. Il s'agit en quelque sorte d'un mouvement d'urbanisme sonore qui investit les places, les rues ou les bâtiments, comme ce fut le cas hier.

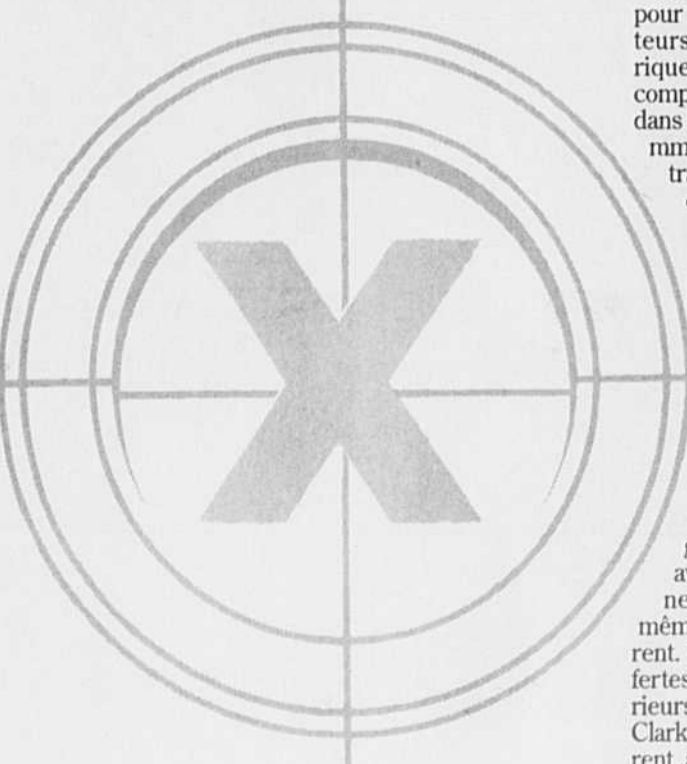
Vers 22h, après que les convives eurent «socialisé», deux ou trois membres de la troupe ont entrepris de descendre le mur de l'immeuble de pierres grises tout en dansant, suspendus qu'ils étaient au bout d'un mince fil de fer. Les premiers échos du saxophone provinrent du toit d'Ex-Centris, puis du toit d'un immeuble adjacent, et enfin de la main, fermée pour l'occasion. Les musiciens, accoutrés de curieux et envoutants costumes faits de bulles de plastique, marchaient, titubaient et faisaient turlututu! de leurs gros instruments sous les regards d'une foule conquise par cette entrée spectaculaire. Urban Sax a par la suite remis ça dans l'une des salles de cinéma. A tous les instants, leur performance résolument bitumeuse était retransmise en simultané dans les salles de cinéma, sur des écrans plats on ne peut plus high-tech et sur un mur intérieur de l'immeuble. Les arts anciens de la musique venaient d'être mariés aux arts médiatiques, dans une ouverture qui se voulait toute en harmonie avec la philosophie de Daniel Langlois.

Avec Ex-Centris, le créateur de Sofitimage prend parti pour les indépendants, les avant-gardistes et les «explorateurs» qui osent créer à partir des technologies numériques en les mariant aux formes d'art traditionnelles. Le complexe Ex-Centris est doté de salles multifonctionnelles, dans lesquelles il est possible de faire des projections en 16 mm, en 35 mm, en vidéo et en format DVD. A moins de transformer les salles pour accueillir des expositions comme celle des dessins d'Eisenstein ou des spectacles multidisciplinaires comme celui de Urban Sax.

## Go Magnifico

Le public, celui qui revient en ultime instance de porter un jugement sur le rêve devenu réalité de Daniel Langlois et de son équipe, est convié dès aujourd'hui à franchir le seuil d'Ex-Centris, alors que commence la deuxième édition de «Magnifico, les quatre et une nuits du cinéma», un mini-festival signé Claude Chamberlan.

Hier après-midi, avant que ne s'amorce la fête, Claude Chamberlan expliquait les détails de la programmation de Magnifico dans son bureau moderne avec vue sur le boulevard Saint-Laurent qu'il affectionne tant. Magnifico se poursuit jusqu'à dimanche en même temps que la vente trottoir du boulevard Saint-Laurent. Une cinquantaine de projections gratuites seront offertes dans les salles d'Ex-Centris et sur deux écrans extérieurs situés d'une part dans la cour du complexe (angle Clark et Milton) et d'autre part sur le boulevard Saint-Laurent, au coin de Prince-Arthur.



LE DEVOIR

LES SPORTS

Etat de la réserve collective de sang
La réserve de sang: 5 jours
Groupes sanguins en demande aujourd'hui: 0-, A-

Stars 4 Avalanche 1

Il y aura un septième match

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Denver — Il y aura un septième match. L'Avalanche a subi une sixième défaite en neuf matchs à domicile dans les séries, 4-1, et l'adversaire des Sabres de Buffalo en finale de la coupe Stanley sera connu vendredi soir à Dallas, où l'équipe du Colorado a déjà gagné deux matchs sur trois.

Il n'empêche que les joueurs de l'Avalanche ont répété à tout vent qu'ils considéraient le match d'hier comme le septième d'une série et qu'ils ne voulaient pas retourner à Dallas.

L'affrontement précédent de 7-5 en faveur de l'Avalanche avait semblé une aberration et les choses sont revenues à la normale des séries, hier, alors que le score n'était que de 2-1 à deux minutes de la fin.

Claude Lemieux, son premier en neuf matchs pour l'Avalanche, a donné les devants aux hôtes à la première période.

Jere Lehtinen a créé l'égalité à la deuxième et Jamie Langenbrunner a marqué le but victorieux, son troisième à ses quatre derniers matchs, à 6:49 de la troisième période en prenant le retour du tir de Joe Nieuwendyk qui traînait aux pieds de Roy.

Langenbrunner a ajouté un but fort important durant une pénalité à Lemieux avec un peu plus de deux minutes à jouer au troisième tiers. Il a complété la stratégie de Dave Reid et de Darryl Sydor.

Richard Matvichuk a fait 4-1 quelques instants plus tard.

Les Stars méritaient la victoire, Patrick Roy ayant été mis plus sérieusement à l'épreuve qu'Ed Belfour.



Expos 10 Diamondbacks 8

Andrews: deux circuits, cinq points produits

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

Les Expos perdaient 7-2. Ils l'ont finalement emporté 10-8 contre les Diamondbacks de l'Arizona. C'est un match que l'on n'oubliera pas. La maigre foule de 5188 spectateurs aura de quoi raconter aux absents. On ne donnait pas cher de la peau des Expos. Carl Pavano a été médiocre mais sa contre-performance a été reloguée au second plan par la remontée des Expos, qui ont mis fin à une séquence de sept victoires des Diamondbacks.

Les Expos ont inscrit cinq points à la septième pour s'assurer la victoire.

Un double de deux points de Shane Andrews a créé l'égalité 7-7 et Manny Martínez a suivi avec un triple de deux points contre John Frascatore (1-4).

De retour au jeu, Andrews a aussi réussi deux circuits à son premier match depuis le 10 mai, une absence de 18 matchs. Il a produit cinq points pour la deuxième fois de sa carrière.

Ses deux circuits ont été réussis contre Brian Anderson, un gaucher qu'il affectionne particulièrement. En carrière, il a maintenant huit coups sûrs en 10 présences contre lui et il totalise cinq circuits et 10 points produits.

Guillermo Mota (1-1) a remporté sa première victoire dans les ligues majeures et Ugueth Urbina a enregistré son 12<sup>e</sup> sauvetage. Jose Vidro a réussi un circuit en solo à la huitième pour produire le dernier point.

Pavano n'a travaillé que deux manches et deux tiers. Il a donné six points et sept coups sûrs. Pour la troisième fois en 11 départs, il n'a pas lancé trois manches.

Steve Finley, le quatrième frappeur, a réussi un circuit de trois points dès la première, puis les Diamondbacks ont inscrit trois points à la troisième.

Finley a produit six points pour la première fois de sa carrière. Il a aussi frappé un circuit à la neuvième contre Urbina. Pavano a effectué 51 lancers, 32 prises. Il a quitté le monticule après avoir accordé un simple d'un point à Damian Miller avec un compte d'aucune balle et deux prises. Brian Anderson, un gaucher, a aussi été chancelant. Il a donné huit coups sûrs et quatre points en trois manches et un tiers.

Premier choix des Diamondbacks au repêchage d'expansion, Anderson a accordé 39 circuits la saison dernière, un sommet dans la Ligue nationale, à égalité avec Pedro Astacio.

Les Internationaux de France

Dominik Hrbaty roule sa bosse

ASSOCIATED PRESS

Paris — Son patronyme qui signifie «le bossu» en français l'aurait conduit inévitablement dans un autre temps, à devenir le fou du roi. A Roland-Garros, le jeune Slovaque Dominik Hrbaty entend jouer jusqu'au bout les troubles-fêtes. Après avoir éliminé le n° 1 mondial Yevgueni Kafelnikov au deuxième tour, Hrbaty s'est offert hier les portes de sa première demi-finale dans un tournoi du Grand Chelem. Il a dominé en quart de finale en quatre sets 7-6 (7-4), 6-2, 6-7 (8-6) et 6-3 et deux heures 28 minutes de jeu le Chilien Marcelo Rios, tête de série 9.

«Il sert très bien, joue très fort, réussit beaucoup de premiers services. Il a mieux joué que moi, c'est tout», a déclaré Marcelo Rios. Sans doute mal remis des cinq sets disputés au tour précédent contre le petit Basque Albert Berasategui, Rios n'a pas réussi à prendre une seule fois le service de son adversaire droitier.

Agé de 21 ans, Hrbaty n'est pas un inconnu. A l'Open d'Australie en 1997, il avait conduit le n° 1 mondial et futur vainqueur Pete Sampras aux cinq sets. Il a remporté deux tournois dans sa courte carrière, à Saint-Marin l'an dernier et à Prague cette saison. Vendredi, Hrbaty affrontera en demi-finale le «revenant» Andre Agassi.

Le «Kid de Las Vegas» qui avait battu au tour précédent le tenant du titre Carlos Moya après avoir été mené un set à zéro et 1-4 dans la deuxième manche, a exécuté hier l'Uruguayen 140<sup>e</sup> mondial, issu des qualifications. L'Américain tête de série 13, s'est imposé 6-2, 6-2 et 6-0.

Agassi, deux fois finaliste à Roland-Garros et à la recherche du seul titre du Grand Chelem manquant à son palmarès, n'est pas tranquille à l'idée d'affronter Hrbaty. Lors de leur seule confrontation, le Slovaque classé 30<sup>e</sup> mondial a dominé l'Américain à Key Biscayne récemment, en trois sets 1-6, 6-3 et 6-2.



REUTERS

Après avoir éliminé le n° 1 mondial Yevgueni Kafelnikov au deuxième tour, Hrbaty s'est offert hier les portes de sa première demi-finale dans un tournoi du Grand Chelem.

Les deux derniers quarts de finale messieurs, qui auront lieu aujourd'hui, s'annoncent disputés: les deux Brésiliens Gustavo Kuerten et Fernando Meligeni essayeront d'éliminer respectivement l'Ukrainien Andrei Medvedev et Alex Corretja.

Les demi-finales dames mettront aux prises dans un choc au sommet la n° 1 mondiale Martina Hingis à la tenante du titre Arantxa Sanchez-Vicario, et Monica Seles finaliste l'an dernier à Steffi Graf, la plus titrée à Roland-Garros des joueuses en activité.

Hingis a battu hier en quart de finale l'Autrichienne Barbara Schwartz, 125<sup>e</sup> mondiale issue des qualifications, en deux sets 6-2 et 6-2 et une heure de jeu. Sanchez-Vicario a dominé 6-2 et 6-4 l'autre Autrichienne Sylvia Plischke, 34<sup>e</sup> mondiale, 6-2 et 6-4. Seles s'est imposée face à l'Espagnole Conchita Martínez, 22<sup>e</sup> mondiale, 6-1 et 6-4. Enfin, Graf a battu l'Américaine Lindsay Davenport, tête de série 2, en trois sets 6-1, 6-7 (7-5) et 6-3.

Les rênes du CH

(PC) — Larry Smith pourrait-il succéder à Ronald Corey à la présidence du Canadien? «C'est une question que je ne me suis pas posée, avoue le président des Alouettes. Franchement, j'ignore ce que je répondrais.» Smith semble posséder les qualités pour le poste. Agé de 48 ans, il est né à Montréal et parle les deux langues. Ancien joueur de football professionnel, Smith est avocat et détient un diplôme en affaires et en économie de l'université Bishop. Il a aussi été commissaire de la Ligue canadienne de football. Outre Smith, plusieurs candidatures ont déjà été avancées. Le nom de Serge Savard s'est rapidement retrouvé en tête de lice. Ceux de Pierre Lacroix, directeur général de l'Avalanche du Colorado, Daniel Lamarre, président de TVA, Marcel Aubut, ancien président des Nordiques, Normand Legault, président du Grand Prix du Canada, Bob Gainey, directeur général des Stars de Dallas, Glen Sather, p.-d.g. des Oilers d'Edmonton, Pierre Gauthier, p.-d.g. des Mighty Ducks d'Anaheim, et Ken Dryden, président des Maple Leafs de Toronto ont aussi été mentionnés.

EN BREF

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

Answers for crossword puzzle: Horizontalement, Verticalement.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



APPEL D'OFFRES

La Ville de Brossard demande présentement des soumissionnaires pour: LA RÉFECTION D'UNE STATION DE POMPAGE (pompes, tuyauterie, etc.)

La date limite pour la réception des offres est fixée au MARDI LE 22 JUIN 1999 À 11H00

Les documents sont disponibles sans frais, au service des approvisionnements, hôtel de Ville, 2001 boul. Rome, Brossard, téléphone 450-923-7011, poste 3200. Des cautionnements de soumissions sont requis.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Richard Guevremont
Directeur
Service de l'Approvisionnement



Jean Fortin & Associés Inc.
Syndic de faillite - Agent gestionnaire

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire des faillites de:

9048-0914 QUEBEC INC., corporation légalement constituée, ayant autrefois fait affaires sous les nom et raison sociale de «TAXXI ET MAGAZINE TAXI» au 400, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1151, Montréal (QC) H3A 1L4.

AVIS est donné que 9048-0914 QUEBEC INC. a fait cession de ses biens le 21<sup>e</sup> jour de mai 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 juin 1999, à 10 h 30 de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 7744, rue Sherbrooke Est, bureau 101, Montréal (QC).

Date à Montréal (QC), ce 28 mai 1999

Jean Fortin & Associés Inc.
7744, rue Sherbrooke Est, bureau 101
Montréal (Québec) H1L 1A1
Tél.: (514) 356-3260

Laval • Drummondville • Montréal • Longueuil
Sorel • St-Hyacinthe • St-Jean • Châteauguay

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No 7945 Traitement de fissures dans le pavage sur différentes rues de la Ville de Laval

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval au 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11<sup>e</sup> heure du mardi 22 juin 1999 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 et 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 40 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à Laval ce 2 juin 1999



Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

APPELS D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No 7943 Travaux de fondation de rue, d'empiècement, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les avenues des Gouverneurs et des Généraux (règlement numéro L-8525-D)

No 7944 Travaux d'éclairage décoratif sur les avenues des Gouverneurs et des Généraux (règlement numéro L-8525-D)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval au 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11<sup>e</sup> heure du mardi 22 juin 1999 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 et 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 40 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à Laval ce 2 juin 1999



Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO. 505-61-911295-962. Percipiteur des Amandes, Partie demanderesse vs. Roger Lévesque, Partie défenderesse. Le 14<sup>e</sup>ème jour de juin 1999 à 10h00, au 1900, rue St-Jacques, #202, Montréal, Qc, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Roger Lévesque, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule, 1 fauteuil tissu multicolore grand dossier & acc., 1 micro-ondes G.E. & acc., 1 divan, 1 fauteuil et 1 causeuse cuir bourgeoise & acc., 1 T.V. Mitsubishi 26" & acc., 1 balayeuse Hoover vert & acc., 1 chandelier en or. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Ginette Tessier huissier du district de Joliette.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), PROCÉDURE ALLEGÉE, NO. 500-22-027630-980, GUS Canada Inc./Div. Légaré, Parties demanderesse vs. Sophie Pommerville, Partie défenderesse. Le 17<sup>e</sup>ème jour de juin 1999 à 10h00, au 3127 des Bles D'Or, Laplaine, Qc.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que, RÉJEAN MENARD, sans emploi, résident et domicilié au 41, 42<sup>e</sup> Avenue Sud, Bois des Filions (QC), a fait cession de ses biens en date du 26 mai 1999, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 juin 1999, à 10 h 30, au bureau du syndic, 50, Place Crémazie Ouest, bureau 210, Montréal (QC).

HENRY SZTERN & ASSOCIÉS INC., Syndic

HENRY SZTERN, C.A. Syndic Administrateur

50, Place Crémazie Ouest Bureau 210

Montréal (Québec) H2P 2P4

Tél.: (514) 382-0007

Télex: (514) 382-9526

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL

NO. 500-22-02837-992

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PROCÉDURE ALLEGÉE

PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT MICHEL MARTIN

BANQUE ROYALE DU CANADA Partie demanderesse

PIERRE CHICHOINE et MICHELINE CHICHOINE Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à PIERRE CHICHOINE et MICHELINE CHICHOINE de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est 30 à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de RÉJEANNE PIERRE. Lieu: Montréal Date: 28 mai 1999

MICHEL MARTIN GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT D'IBERVILLE

NO. 755-04-001610-980

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

THÉRÈSE CROTEAU Requérente

ARTHUR ÉDOUARD QUESNEL Intimé

et- JESSIKA-PELAR CROTEAU

et- LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL Mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à l'intimé de comparaitre au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Saint-Jean-sur-Richelieu, 109, rue Saint-Charles, St-Jean-sur-Richelieu dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de l'intimé. Lieu: St-Jean-sur-Richelieu DATE: 20 mai 1999

Greffier Adjoint

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la corporation FONDATION LA MAISON L'ARC-EN-CIEL D'HAÏTI INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières, la permission de se dissoudre. Laval, ce 31 mai 1999.

PIERRE LÉPINE, administrateur de la corporation

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la Compagnie 9055-5392 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Signé à Montréal, ce 31 mai 1999.

9055-5392 QUÉBEC INC. par: Doris Loranger, présidente

Investissez dans la vie
1 800 567-ACDM
Association Canadienne de la Dystrophie Musculaire
Donner, c'est leur redonner espoir